

La Maison-Dieu, 134, 1978, 31-36.

Irénée-Henri DALMAIS

SYMBOLE ET CONFESSION DE LA FOI DANS LES ÉGLISES ORIENTALES

SI la proclamation du Symbole de la foi — le plus généralement dans le texte officialisé par le concile de Chalcédoine (451) — ne s'est introduite que lentement dans les liturgies latines pour n'être en fin de compte agréée à Rome qu'au début du 11^e siècle (1014), elle s'est imposée beaucoup plus rapidement et plus universellement dans les diverses Eglises orientales. Il semble bien d'ailleurs que c'est à l'imitation des chrétientés de Syrie et d'Égypte avec lesquelles elle était en relations étroites que l'Eglise d'Espagne, après l'adhésion du royaume wisigothique à la confession romaine (589) a été la première à décréter la proclamation du Symbole chalcédonien, dit de Nicée-Constantinople, en témoignage de son orthodoxie. Ce fait confirme que c'est dans cette perspective d'orthodoxie, au sens précis que le terme reçoit à Chalcédoine, c'est-à-dire comme reconnaissance de la divinité du Christ « de même nature » (*omoousios*) que le Père, qu'il faut chercher l'origine de cette proclamation au début de la liturgie eucharistique. Elle apparaît comme un test de l'orthodoxie des fidèles, un moyen de la manifester — et, le cas échéant, de la vérifier — avant de les admettre à cette célébration. Tel est bien le sens de la solennelle monition diaconale qui la précède immédiatement dans la liturgie byzantine : « Les Portes ! Les Portes ! Sagesse, soyons attentifs ! »

Les formulaires et leur ancienneté

Le plus ancien témoignage assuré que nous ayons de cette proclamation se trouve dans l'un des extraits parvenus jusqu'à nous de l'*Histoire Ecclésiastique* de Théodore le Lecteur. On y lit : « Timothée décréta que le Symbole des trois-cent-dix-huit Pères serait désormais récité à chaque synaxe. Il le fit par aversion pour Macédonios, comme si celui-ci avait méprisé ce Symbole. Auparavant, on ne le récitait qu'une fois l'an, le Vendredi-Saint, au moment où l'évêque catéchisait les candidats au baptême¹. » Ce texte n'est pas des plus clairs, mais le contexte historique permet d'en saisir la signification. Timothée I, patriarche de Constantinople de 511 à 518, créature de l'empereur Anastase (491-518) qui avait déposé Macédonios II (496-511) en raison de son refus d'anathématiser Chalcédoine, était — non sans raisons — suspect de monophysisme. En imposant, au début de chaque célébration eucharistique, la proclamation du Symbole nicéen, il entendait manifester sa fidélité à s'en tenir aux seules expressions reçues par les « Trois-cent-dix-huit Pères » de Nicée. Cette innovation s'imposa rapidement, à la seule — mais importante — nuance que c'est le formulaire canonisé à Chalcédoine qui sera en fin de compte sanctionné par un décret impérial de Justin II en 568.

Il semble bien cependant qu'il y avait eu des antécédents. S'il paraît acquis que le passage de l'*Histoire* de Théodore d'après lequel le patriarche monophysite d'Antioche Pierre le Foulon (485-489) aurait institué « que le Symbole fût récité dans chaque synaxe » n'est pas authentique², l'auteur de la *Hiérarchie ecclésiastique* (III, 2) paraît attester cet usage en Syrie dans les premières décennies du 6^e siècle. On peut penser que c'est d'abord à Antioche, et dans la perspective d'une confession de foi orthodoxe que s'est introduite la proclamation liturgique d'un formulaire assez explicite qui était dès lors inculqué aux catéchumènes comme en témoignent notamment les catéchèses de Cyrille de Jérusalem et de Théodore de Mopsueste. En effet les liturgies d'origine antiochienne (Syrienne et Maronite) ont maintenu un formulaire propre dont les variantes rappellent le Symbole de

1. Théodore le Lecteur, *Histoire Ecclésiastique* II, 32. P.G. 86, 201 A.

2. *Ibid.*, II, 48. P.G. 86, 207-209 A.

Jérusalem conservé par S. Epiphane (*Ancoratus*, ch. 118). Quant à la liturgie syro-mésopotamienne des Chaldéens, elle a fidèlement conservé, sous une forme plus développée, le Symbole antiochien connu de Théodore de Mopsueste et déjà commenté dans l'Homélie XVII attribuée à Narsaï. Le rite éthiopien réserve le formulaire commun aux célébrations qui utilisent l'une des anaphores attribuées aux Docteurs et fait communément usage d'un formulaire propre, beaucoup plus développé, qui figure déjà au chap. 33 de la version éthiopienne de la *Didascalie des Apôtres* ; ce qui signifie qu'il faut sans doute lui chercher également une origine syrienne. Quant au formulaire arménien qui, lui aussi, diffère assez largement du *textus receptus* chalcédonien, il pourrait s'être élaboré sur la base d'un Symbole cappadocien.

Une proclamation de la vraie foi

Quoi qu'il en soit de ces variantes, au demeurant assez minimes, il faut souligner que, dans toutes les liturgies orientales, on a cru devoir adopter des formulations assez explicites pour affirmer la foi orthodoxe sur la divinité du Christ et du Saint-Esprit, telle qu'elle s'était précisée au cours de la crise de l'Arianisme et sans introduire les développements nouveaux issus des controverses christologiques des 5^e-7^e siècles. Sa proclamation fait partie intégrante de toute célébration eucharistique et n'est pas réservée, comme il advint dans la liturgie romaine, aux seules célébrations qui appellent normalement le rassemblement de la communauté entière des fidèles.

Par ailleurs, elle garde partout son caractère propre de proclamation de la foi sans s'être jamais ouverte aux développements musicaux qu'elle a souvent reçus depuis le Moyen Age, et surtout à partir de l'époque baroque, dans la liturgie latine. Même les musiciens slaves, russes, bulgares ou serbes des 19^e-20^e siècles qui ont largement accepté les influences occidentales s'en sont tenus ici à une grande sobriété et leurs compositions peuvent être chantées, et le sont de fait assez communément, par toute l'assemblée dirigée par le diacre. D'ailleurs, en dehors des liturgies slaves, il s'agit habituellement d'une récitation pure et simple, comportant tout au plus la discrète cantillation qui revêt toute proclamation liturgique.

A Constantinople, lors des célébrations solennelles auxquelles

participait la cour impériale, c'est au Grand Logothète, interprète désigné de la foi du peuple qu'était réservée cette proclamation. Elle peut, aujourd'hui encore, revenir dans l'Eglise grecque à quelque notable investi d'une fonction d'autorité ou de représentation, sinon elle est confiée au diacre, voire à un lecteur. D'autres traditions la remettent à l'assemblée tout entière ou au groupe des clercs (*chammas*). C'est sans doute la liturgie chaldéenne qui l'entoure de plus de solennité. Elle prévoit que deux *chammas* — diacres ou chantres — viennent en alterner la proclamation depuis les portes du sanctuaire.

La place du symbole dans la liturgie

Dans toutes les Eglises orientales — à l'exception de celle d'Arménie qui depuis le Moyen Age l'a, sous l'influence des Latins, placée immédiatement après l'Evangile — la proclamation du Symbole se fait dans le cadre de l'offertoire, soit avant, soit après la présentation des Dons. Le rite byzantin la rattache étroitement au baiser de paix. A l'invitation du diacre : « Aimons-nous les uns les autres, afin que d'un même amour nous confessions... » le chœur poursuit : « Le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Trinité consubstantielle et indivisible. » Acclamation durant laquelle on échange la paix et qui est immédiatement suivie par l'avertissement diaconal : « Les Portes, les Portes ! » et la proclamation du Symbole. Dans ses *Méditations sur la Divine Liturgie*, Gogol commente : « Jadis (la monition) s'adressait aux portiers postés aux portes d'entrée, de peur que quelqu'un de ceux qui n'avaient pas le droit d'assister à la liturgie des fidèles n'entrât dans l'Eglise ; aujourd'hui, elle s'adresse aux assistants, afin qu'ils veillent aux portes de leur cœur, dans lequel, à la voix de l'Eglise, l'amour a été convoqué. Il faut empêcher que, dans l'intérieur de ce sanctuaire spirituel, ne s'introduise l'esprit d'inimitié et il faut que les fidèles puissent ouvrir les portes de leurs lèvres et de leurs oreilles à la confession du Symbole de la Foi. Pour marquer ceci, on ouvre le rideau tendu derrière les portes royales, ces portes célestes qui s'ouvrent seulement quand il faut attirer l'attention de l'intelligence sur les mystères les plus élevés³. »

3. Trad. Dom Th. Belpaire (Amay-s-Meuse, 1934), p. 41.

Comme c'est durant la proclamation du Symbole que les célébrants achèvent la préparation des Dons en enlevant le voile qui les couvrait jusqu'alors, l'usage s'est introduit, au moins depuis le 15^e siècle où on le voit pour la première fois mentionné, d'agiter le voile au-dessus des Dons durant toute la proclamation. Il semble bien qu'à l'origine, ce geste ait été purement utilitaire, en vue d'éloigner les insectes en attendant que les diacres se trouvent disponibles pour agiter les éventails (*ripidia*). Mais, par la suite, on en a proposé de nombreuses interprétations symboliques en y voyant une figure de la venue de l'Esprit qui manifeste les mystères de la foi.

Symbole et anaphore

On a d'autre part suggéré que l'introduction du Symbole dans la liturgie aurait remplacé la *Mystagogie*, exposé des principaux articles de la foi chrétienne dont on trouve trace en Syrie — notamment dans le *Testament du Seigneur*, antérieur au 5^e siècle — et en Egypte. En fait, c'est avant tout la Prière eucharistique (*Anaphore*) qui constituait l'anamnèse par excellence des mystères du salut. Mais comme, dans la plupart des liturgies, l'usage s'est introduit assez tôt de la réciter à voix basse, la proclamation du Symbole a revêtu une importance et une signification qu'elle n'avait pas à l'origine. Déjà l'interprétation des mystères de la liturgie (*Mystagogie*) de Saint Maxime le Confesseur, vers 630, qui ne parle pas de l'anaphore déclare : « la confession par tous du divin Symbole de foi signifie la mystérieuse eucharistie qui durera éternellement selon des règles (*logia*) et des modes admirables de la très sage providence de Dieu à notre endroit. Par elle, ceux qui en sont dignes se montrent reconnaissants envers les bienfaits divins et, en dehors d'elle, ils n'ont pas d'autre moyen de rendre quoi que ce soit pour les innombrables bienfaits divins envers eux. » (chap. XVIII. P.G. 91.696 AB.)

Confession de foi et communion

La liturgie copte comporte une autre confession de foi christologique, immédiatement avant la communion. Le fond en remonte probablement aux grandes controverses qui agitèrent profondément l'Egypte durant les 5^e-6^e siècles, mais il est à signaler qu'au

11^e siècle, le pape et patriarche Gabriel II Tarik y a fait insérer les expressions mêmes de la définition chalcédonienne alors que cette Eglise n'a jamais accepté l'expression des « deux natures » jugée par elle inconciliable avec les enseignements de Saint Cyrille d'Alexandrie. On y confesse : « Amen, amen, amen. Je crois, je crois, je crois et je confesse jusqu'au dernier soupir que ceci est le Corps vivifiant de votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus Christ. Il l'a pris de notre Dame et Reine, sainte Marie Mère de Dieu ; il l'a fait un avec sa divinité, *sans mélange, sans confusion et sans changement*⁴. Il a fait la belle confession devant Ponce Pilate. Il a livré ce corps pour nous sur l'arbre de la sainte croix, par sa seule volonté et pour nous, en toute vérité. Je crois que sa divinité n'a jamais été séparée de son humanité, même l'espace d'un moment ou d'un clin d'œil. Il est donné pour nous comme salut et en rémission des péchés pour la vie éternelle de ceux qui y participent. Je crois, je crois, je crois que cela est vérité. Amen. »

Irénée-Henri DALMAIS

4. Les mots soulignés sont les expressions chalcédoniennes introduites par Gabriel II.